

## La rougeole continue à progresser en Occitanie



La rougeole continue à progresser en Occitanie

Depuis plusieurs mois, le nombre de cas de rougeole augmente en Occitanie, ce qui témoigne d'une circulation active du virus. Face à cette situation, l'Agence régionale de santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole, c'est de se faire vacciner !

### Déjà plus de 320 cas de rougeole cette année en Occitanie

Depuis le début de l'année 2019, 324 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS Occitanie, ce qui représente plus d'1/4 des cas déclarés en France. Au total, 91 personnes ont été hospitalisées et 29 ont présenté des complications (encéphalite, pneumopathies). Les enfants de moins de 5 ans sont les plus concernés. Trois départements sont principalement touchés : la Haute-Garonne, l'Aude, et les Pyrénées-Orientales\*.

Le caractère très contagieux de la rougeole et une couverture vaccinale insuffisante sur l'ensemble de nos départements, sont deux facteurs qui pourraient favoriser le redémarrage d'une épidémie dans notre région. Dans plus de 9 cas sur 10, les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées (1 seule dose). À ce jour, aucun département en Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie.

### Pour se protéger et protéger les plus fragiles, un seul réflexe : la vaccination

#### Une maladie très contagieuse qui peut être grave

#### Une déclaration obligatoire par les professionnels de santé

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire. Le signalement à l'ARS par les professionnels de santé qui suspectent ou diagnostiquent un cas de rougeole est fondamental car il permet de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention autour des cas afin de limiter la propagation du virus.

